DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

EXTENSION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE

ORIGINAL DOG

MORNANT (69)

PJ 6.2 : Incidences du projet et mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement du projet

KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RÉVISIONS

Date	Version	Objet de la version
24/06/2022	1	Création du document
16/09/2022	2	Modifications du projet

Le tableau suivant précise les incidences et les mesures d'évitement, de réduction, de compensation si nécessaire et de suivi/accompagnement définies et appliquées dans le cadre du projet, en phase travaux et en phase exploitation.

Sont présentées en annexe les rapports des études techniques réalisées dans le cadre de l'établissement de l'état initial du site, en phase de conception du projet, ainsi que l'application concrète de certaines mesures en faveur de la biodiversité.

Domaine	Type de mesure (ERCA)	Description des mesures
Air et climat	R	Le site sera peu consommateur d'énergies fossiles et peu producteur de gaz à effet de serre. En phase travaux, les véhicules et engins de chantier nécessaires seront peu nombreux et respecteront les normes en vigueur. Des mesures de limitation des envols de poussières (nettoyage des engins, arrosage, limitation de vitesses, etc.) seront mises en place. En exploitation, les flux de véhicules générés seront de 20 véhicules légers et 7 poids-lourds par jour au maximum. Une consigne sera donnée aux chauffeurs de poids-lourds pour qu'ils éteignent leur moteur à l'arrêt et une limitation de vitesse sera mise en œuvre sur l'ensemble du site. Le mode de chauffage retenu pour l'installation est un système d'aérothermes évitant la consommation d'énergies fossiles et ne générant pas de rejets atmosphériques, à l'inverse d'une chaudière à gaz. Le système sera neuf, conçu selon les dernières technologies et correctement entretenu. Le respect des prescriptions relatives à cette rubrique permettra de garantir un fonctionnement optimal et non polluant de cette installation.

Eaux et sols ***Gestion des eaux pluviales***	R	Les eaux pluviales de toiture sont dirigées vers 2 cuves tampon de 30m3 chacune avant d'être rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ville. Les eaux pluviales sur espaces verts sont directement infiltrées dans le sol (massifs infiltrants sous les places de stationnement et sous la voie pompier pour un volume total de 377 m^3). Les eaux pluviales de voirie et stationnement bitumé sont récupérées par 4 regards (un devant les places est, un devant les places sud et deux en entrée du site) puis dirigées vers un séparateur hydrocarbures puis rejetées dans le réseau public. Les eaux pluviales récupérées au droit des stationnement des quais par un caniveau sont dirigées vers un séparateur hydrocarbures à la fin de ce caniveau puis rejoignent les 2 cuves tampons. Pour rappel, le site n'est pas localisé dans un périmètre d'un captage d'alimentation en eau potable (AEP). Ces dispositions sont conformes au règlement de la ZAC. 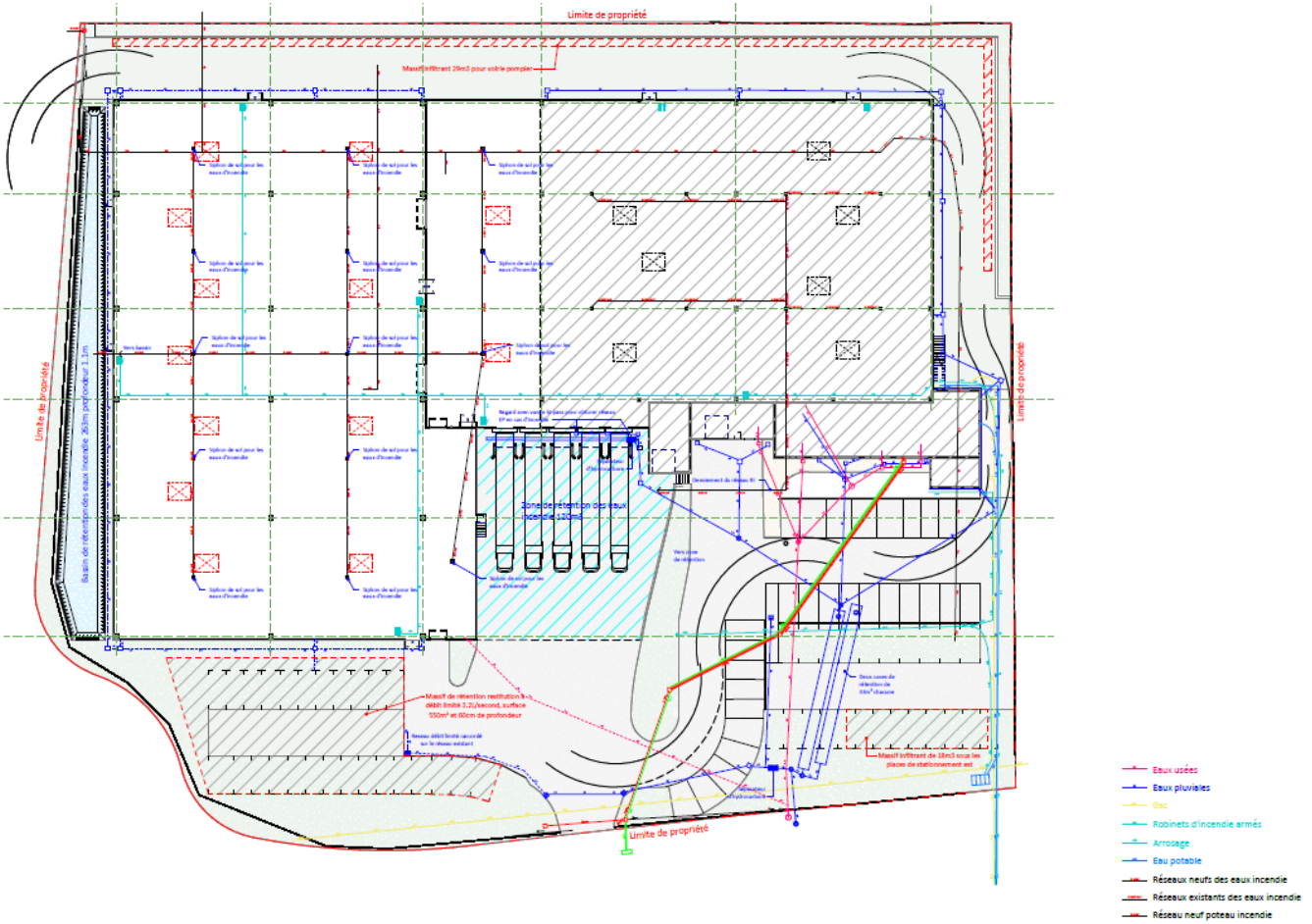

Domaine	Type de mesure (ERCA)	Description des mesures
	A	Le bon état des réseaux de collecte des effluents sera régulièrement vérifié. Les séparateurs d'hydrocarbures seront régulièrement contrôlés et vidangés dès que nécessaire et a minima annuellement. Les boues et déchets seront évacués en filière agréée.
Eaux et sols ***Gestion des eaux usées***	E	Le projet ne sera pas à l'origine de rejets d'eaux industrielles (aucun process industriel n'est présent sur le site).
	R	Les eaux usées sanitaires seront envoyées au réseau du parc d'activités de la Platières et traitées par la station d'épuration de Givors.
Eaux et sols ***Pollutions accidentelles***	R	En phase chantier, des mesures de limitation des pollutions accidentelles seront mises en place. Il s'agit notamment de mesures relatives aux conditions de stockage de produits (sur emplacements dédiés et sur rétention), aux conditions de stationnement et de ravitaillement des engins, aux conditions de réalisation des opérations de nettoyage du matériel (sur des plateformes étanches) et sur l'utilisation d'huiles biodégradables. Des kits anti-pollution seront également disponibles à tout instant et une sensibilisation régulière du personnel au respect des mesures environnementales et aux bonnes pratiques. En phase exploitation, le risque de déversement accidentel et de pollution des sols et des eaux reste faible. Le sol des locaux à risque (local de charge) seront étanches. Les stockages de liquides et composés potentiellement polluants seront réalisés sur des rétentions adaptées pour se prémunir contre les pollutions accidentelles. Les procédures d'exploitation expliciteront les protocoles à suivre en cas de fuites ou de déversement de produits.
Eaux et sols ***Eaux d'extinction incendie***	R	En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction seront collectées et envoyées vers un bassin étanche pour la gestion des eaux d'extinction incendie de 263 m^3 et d'une zone de rétention au niveau des quais de 120 m^3 d'un volume total de 383 m^3 pour un volume estimé de 379 m^3 sur la base du document technique D9a du CNPP édition 2020 (voir feuille de calcul en PJ n°8.5.2).

Domaine	Type de mesure (ERCA)	Description des mesures
Zonages réglementaires (Natura 2000, zones humides RAMSAR, etc.) et non réglementaires (ZNIEFF, ZICO)	E	Au droit du site, se trouve la ZNIEFF de type II « Plateau Mornantais ». Il n'y a aucune autre zone soumise à réglementation de zonages patrimoniaux non-réglementaires (ZICO, arrêté biotope, parc national, parc naturel, etc.). Le projet est situé à environ 680 m à l'ouest de la ZNIEFF de type I "Zones humides et landes de Montagny" et à moins de 1 km de la ZNIEFF de type I « Plateau de Berthoud ». Le site n'est pas localisé à proximité de sites Natura 2000 (plus de 20km). 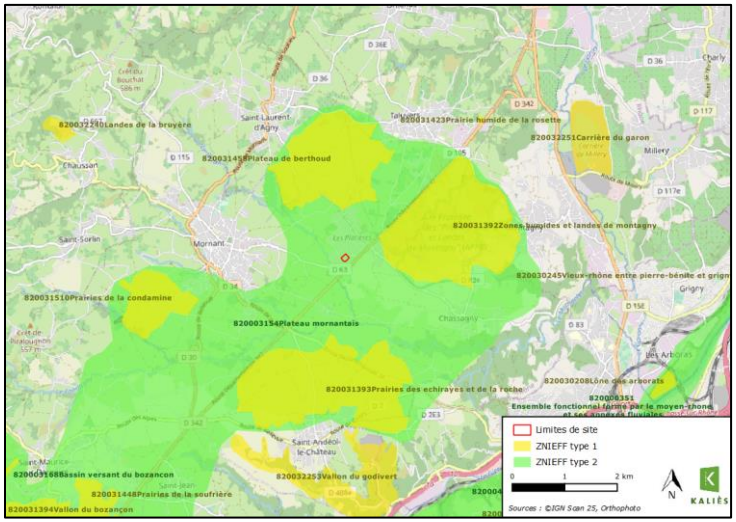 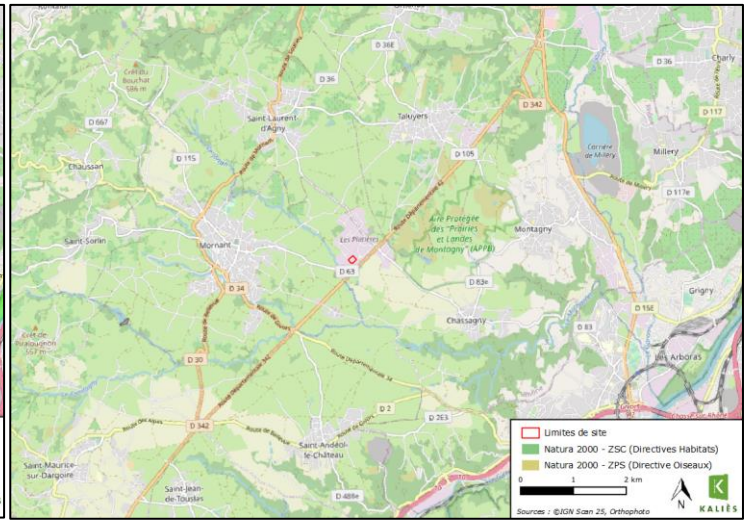 Le projet est localisé dans une emprise de la ZAC des Platières ayant une configuration fortement anthropisée. Aucun enjeu écologique n'a été identifié au droit du site.
Faune / Flore / Continuités écologiques	R	Le site du projet fera l'objet d'aménagements, de mise en valeur d'espaces verts et de protocole de gestion propice à la biodiversité tels que : • Maintien de la perméabilité du site, avec la mise en place de clôtures perméables aux amphibiens et à la petite faune. • Mise en place d'un schéma d'éclairage raisonné (éclairage 100% LED, orienté vers le bas et uniquement durant les horaires d'exploitation si nécessaire). • Travaux en dehors de la période de nidification, • Plantation d'arbre pour favoriser la venue de l'avifaune.
Zones humides	/	Selon les cartes de zonages règlementaires, le site n'est pas localisé au droit de zones humides.

Domaine	Type de mesure (ERCA)	Description des mesures
Milieu agricole	/	La parcelle du projet est actuellement catégorisée comme zone industrielle (Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et / ou de la végétation.) et sont situées au sein d'un parc d'activité de la Platière. Selon le PLU de la commune de Mornant, le site est au droit d'une parcelle classé Ui (zones urbaines à vocation économique, à dominante artisanale ou tertiaire).
Odeurs	/	Les activités projetées sur le site (activités de logistiques) ne sont pas génératrices de nuisances olfactives (produits emballés non susceptibles de générer des odeurs).
Trafic	/	Le site s'inscrit dans la ZAE des Platières dont les infrastructures routières ont été dimensionnées pour accueillir le trafic généré par les activités qui viendront s'installer dans son périmètre. Le nombre de camion prévu est de l'ordre de 7 et les véhicules légers environ 20. Ce trafic s'insèrera dans celui déjà important existant de l'ensemble de la ZAE. Ce trafic engendré par le projet (PL + VL) représentera environ 0,22 % du nombre moyen journalier de véhicules observés sur la départementale D342 (environ 12 500 véhicules/jour, comptages réalisés entre 2013 et 2019), voie permettant l'accès au site. Le trafic sera généré uniquement en période réglementaire de jour, entre 7h et 22h, et reste faible en comparaison avec les flux présents sur les axes alentours.
Déchets	A	Les activités génèrent des déchets non dangereux, qui feront l'objet d'une collecte sélective et d'une évacuation en filière agréée. Les déchets pourront être des palettes, carton, plastique, papier. Les déchets dangereux sont principalement issus des opérations de maintenance (luminaires, batteries, chariots élévateurs, boues de séparateurs, huiles) seront traités par les filières agréées.
Émissions lumineuses	R	Les sources lumineuses du projet seront 100% LED (intérieur et extérieur), limitées au strict nécessaire, éteintes la nuit et dirigées vers le bas.
Risques naturels et technologiques	E	Le site n'est pas localisé dans une zone à risque d'inondation, ni dans le périmètre d'un PPRT. Le site n'est pas localisé dans un zonage à risque au retrait-gonflement des argiles.
Bruit et vibrations	A	Le bruit généré par le site reste limité à des activités de logistique et de circulation de véhicules en période diurne (7 à 22h) et respecteront l'arrêté du 23 janvier 1997. Le site s'inscrit de plus dans une ambiance sonore marquée par le trafic routier de la départementale RD342. Un suivi des émissions sonores de l'installation sera réalisé si nécessaire lors de son exploitation.

Domaine	Type de mesure (ERCA)	Description des mesures
Paysage	A	Le site se situe sur une parcelle entretenue du parc d'activités de la Platière. Il s'inscrit au milieu de systèmes culturaux et parcellaires complexes, de prairies et de terres arables hors périmètres d'irrigation. Le site du projet fera l'objet d'aménagements paysagers pour s'intégrer au mieux dans ces paysages avec des zones de stationnement et voirie pompier enherbés et des arbres plantés. 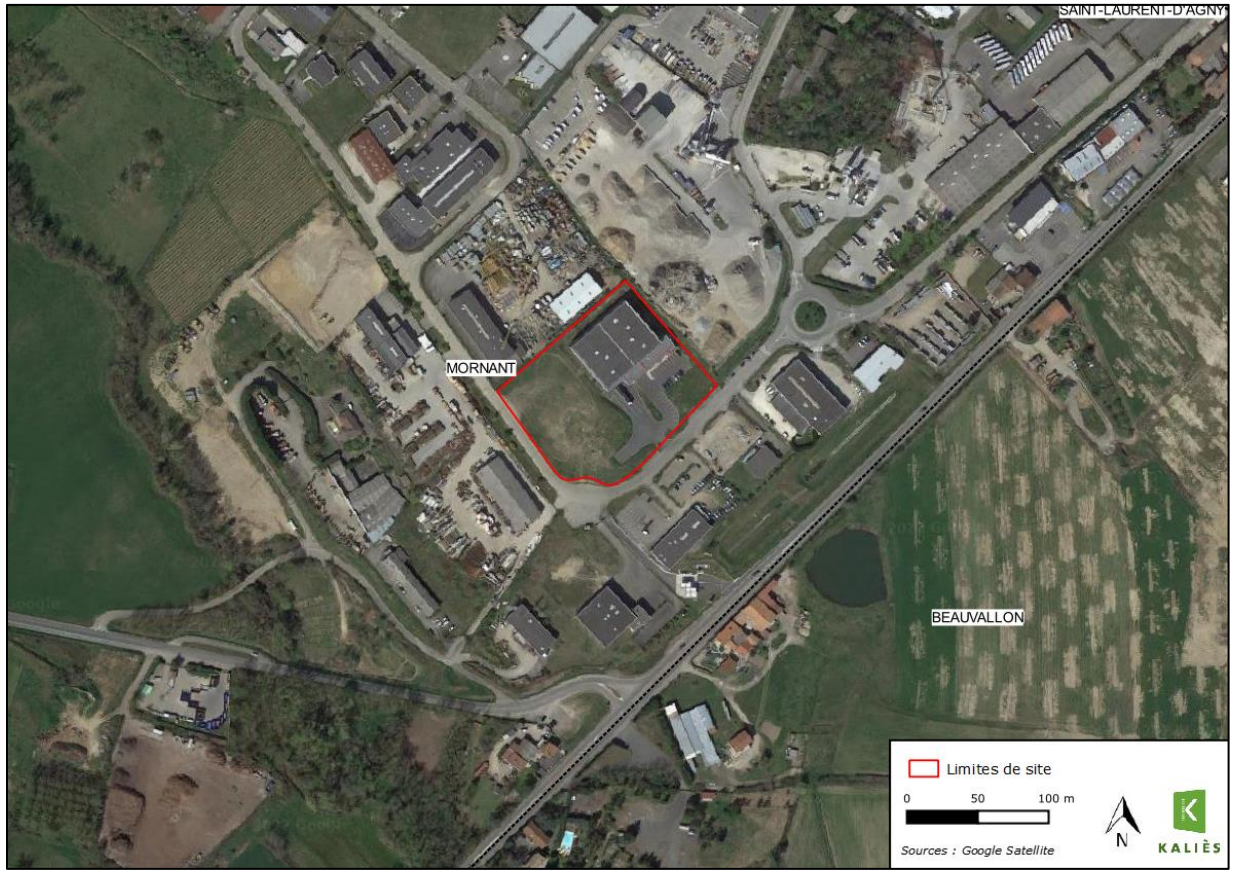
Patrimoine	/	Le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection de monument historique ni aucune zone de préemption archéologique.

Comme justifié dans le tableau ci-dessus, en l'absence d'impact résiduel significatif, **aucune mesure de compensation n'est prévue**.